Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL37-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

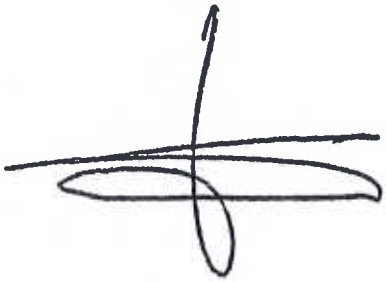
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL37-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL37-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

EAU / COMMANDE PUBLIQUE

REHABILITATION ET EXTENSION DU BATIMENT ATELIER-VESTIAIRES DE LA STEP DE TOHANNIC A VANNES

MARCHES N° 2025-042 - 2025-042BIS - 2025-042TER

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une première consultation des entreprises (marché n° 2025-042) a été lancée, selon une procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique pour la réalisation et l'extension du bâtiment atelier-vestiaires de la STEP de Tohannic à Vannes.

Le marché est alloti comme suit :

Lot(s)	Désignation
01	Voirie et réseaux divers
02	Gros oeuvre - Démolitions
03	Charpente bois
04	Bardage - Couverture - Zinguerie
05	Menuiseries extérieures
06	Cloisons - Doublages - Plafonds - Menuiseries intérieures
07	Revêtements de sols et muraux - Sols souples - Peinture - Ravalement
08	Electricité
09	Ventilation - Plomberie

A l'issue de la consultation, tous les lots sont pourvus à l'exception des lots n° 3 et 6.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixé au règlement de la consultation, les lots sont attribués aux entreprises suivantes présentant l'offre économiquement la plus avantageuse sur chacun des lots :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL37-DE

Lot(s)	Désignation	Entreprises	Montant € HT
01	Voirie et réseaux divers	COLAS France Etablissement de Vannes	59 175,75
02	Gros oeuvre - Démolitions	AGIR CONSTRUCTIONS	51 476,04
04	Bardage - Couverture - Zinguerie	LA MORBIHANNAISE DES TOITS	24 908,70
05	Menuiseries extérieures	ATLANTIQUE OUVERTURES	15 610,60
07	Revêtements de sols et muraux - Sols souples - Peinture - Ravalement	GOLFE PEINTURE	34 200,39
08	Electricité	SVEG	23 922,03
09	Ventilation - Plomberie	SVEG	19 408,77

Une deuxième consultation des entreprises (marché n° 2025-042BIS) a été lancée le 1er octobre dernier, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la relance des lots n° 3 « charpente bois » et 6 « cloisons - doublages - plafonds - menuiseries intérieures ».

A l'issue de la consultation, quatre offres ont été réceptionnées pour le lot n° 6 ; aucune pour le lot n° 3.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixé au règlement de la consultation, le lot n° 6 est attribué à la société GOUEDARD MENUISERIE, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 59 006,66 € HT.

Une troisième consultation des entreprises (marché n° 2025-042TER) est lancée le 31 octobre dernier, selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence soumise aux dispositions de l'article R.2122-2 1°du Code de la commande publique du Code de la commande publique, pour la relance du lot n° 3 « charpente bois ».

A l'issue de la consultation, 1 offre réceptionnée.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixé au règlement de la consultation, le lot n° 3 est attribué à la société MAISON DE BOIS sise à PLUNERET, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 39 711,57 € HT.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les sociétés mentionnées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX